

# Habilitation électrique

## Interventions élémentaires de remplacement et raccordement sur installations électriques

### Indice BS complété par l'indice BE Manœuvre

FORMACODE : 24049 - 24095

#### OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le réarmement de dispositifs de protection. Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre ces interventions. Rendre compte de ses activités.

#### TYPE DU PUBLIC

Personnels d'exploitation, d'entretien ou polyvalents appelés à faire des opérations de remplacement et de raccordement, de manœuvre d'ordre non électrique et d'exploitation.

#### PRÉREQUIS

Connaissances des lois fondamentales de l'électricité et des techniques de remplacement et de raccordement des équipements électriques.

#### PÉDAGOGIE

##### OUTILS ET MOYENS

##### > Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

##### > Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation.

##### > Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

##### ÉVALUATION

##### > L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

*Les stagiaires sont évalués pour l'habilitation BS complétée par l'indice BE Manœuvre leur permettant les manœuvres d'exploitation.*

- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

*Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.*

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

##### > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## CONTENU

### THEORIE

#### > **Connaissances générales**

Les grandeurs électriques • Les effets du courant sur le corps • Les zones d'environnement • Les titres d'habilitation  
• Les équipements de protection • La conduite à tenir en cas d'accident

#### > **Remplacement et raccordement**

Les matériels électriques BT et TBT • Les risques spécifiques aux interventions BT • Les mesures de prévention  
• Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification) • Les limites de l'habilitation BS • La zone d'intervention • La mise en sécurité d'un circuit • Préparer et réaliser une intervention de remplacement • La rédaction des documents • Respecter les consignes du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.

### PRATIQUE

#### > **Exercices sur :**

Le repérage des environnements ou locaux à risques • L'analyse préalable à l'intervention • La mise hors service d'un équipement • La manœuvre d'exploitation • Le remplacement de fusibles, de lampes, d'accessoires d'un appareil d'éclairage • Le remplacement d'un socle de prises de courant et d'interrupteurs • Le raccordement d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension • Le réarmement d'un dispositif de protection, et le compte rendu de son activité.

*Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.*

*Cette formation est conforme à la norme NF C18-510.*

*Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.*

## MODALITÉS

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.